

Secrétariat Général

Numéro 176- 2025

Réf. : FS/SD/BM

Paris, le 07 octobre 2025

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026

Chères et chers camarades,

Les deux tours des élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

Comme à chaque élection politique, conformément à notre attachement au principe d'indépendance réciproque entre partis politiques et syndicats, inscrit dans les statuts confédéraux, nous tenons à rappeler que chaque militant est naturellement libre de ses engagements politiques, à condition de ne pas faire état de son appartenance à Force ouvrière

L'article premier de nos statuts confédéraux stipule que :

« Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction à la Confédération dans un acte politique ou électoral quelconque »,

Il convient par ailleurs de vérifier les incompatibilités éventuelles prévues par les statuts de l'UD, de la fédération et du syndicat.

Celles et ceux qui ont un mandat syndical (DS, secrétaire de syndicat, Bureau UD ou fédération...) et seraient candidats à cette élection devront remettre leur mandat pendant la période électorale, et devront y renoncer en cas d'élection. En aucun cas, ils ne feront état de leur appartenance à Force Ouvrière ou associeront l'organisation à leur engagement politique.

Nous vous demandons de veiller à ce que toutes ces dispositions soient pleinement respectées.

Amitiés syndicales.

Patricia DREVON
Secrétaire confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général